

Problèmes économique-sociaux

Une bonne partie du temps de la deuxième Commission a été consacrée aux problèmes de politique économique-sociale qui, ces dernières années, ont pris une place de plus en plus importante dans l'activité de la Société des Nations. L'alimentation, l'habitation, l'hygiène rurale et autres problèmes ont été et sont étudiés en collaboration avec les autres sections techniques du Secrétariat. Dans son rapport, la Commission a signalé que les travaux de la Société des Nations dans ce domaine sont basés sur le fait "que l'application de la science à l'agriculture et à l'industrie a suscité un développement considérable de la capacité de production du monde, alors qu'en même temps de nombreuses constatations prouvent que le consommateur reste en deçà d'un minimum de besoins humains, ce qui entraîne la maladie, l'inaptitude au travail, le décès prématuré et l'agitation sociale. Le problème économique fondamental de notre époque ne sera résolu que si l'on réussit à combler l'écart entre ce qui peut être produit et consommé et ce qui est effectivement produit et consommé, et c'est là un problème auquel, à très juste titre, la Société consacre une attention particulière."

Troisième Commission

(Questions de désarmement)

La troisième Commission, réunie sous la présidence du très honorable Ernest Lapointe, a été saisie des questions suivantes:

1. Réduction et limitation des armements: suite donnée à la résolution de l'Assemblée du 30 septembre 1937.
2. Protection des populations civiles non combattantes contre les bombardements aériens en cas de guerre.

Réduction et limitation des armements

M. Lapointe, en ouvrant la discussion, a passé brièvement en revue les travaux entrepris au cours de l'année écoulée conformément à la résolution de l'Assemblée. Il aborda en premier lieu la question de conclure une convention sur la publicité des dépenses de défense nationale, convention qui, espère-t-on, sera le premier pas vers la conclusion d'une convention générale pour la réduction et la limitation des armements. Sur soixante et un Etats consultés, vingt-deux, a-t-il signalé, ont indiqué une acceptation en principe de la proposition, bien que, dans de nombreux cas, les réponses étaient accompagnées de réserves quant à la réciprocité. Il rappela ensuite qu'il y avait lieu de se féliciter de la tendance qui se fait jour dans plusieurs pays en ce qui concerne l'unification de la nomenclature et de la définition des armes et du matériel de guerre, ainsi que de la tendance croissante parmi les Etats à assujettir la fabrication et le commerce des armes à des systèmes de contrôle sur une base conventionnelle. Il reste toutefois un grand nombre de gouvernements qui n'ont pas répondu à l'appel de la Société de fournir des indications sur leur activité dans ce domaine, et le président fit observer qu'il appartenait à la troisième Commission de décider si oui ou non il est souhaitable de suggérer à l'Assemblée d'attirer à nouveau l'attention de ces gouvernements sur la recommandation de l'année dernière et, encore une fois, de tenter un effort en vue d'obtenir leur collaboration.

Le représentant du Royaume-Uni, le capitaine Wallace, esquisse les progrès réalisés au cours de l'année en ce qui concerne la limitation des armements navals et plus spécialement l'entrée en vigueur des accords navals anglo-allemand et anglo-soviétique, la signature de l'accord naval anglo-polonais, la négociation d'accords bilatéraux avec le Danemark, la Finlande, la Norvège, la Suède et la Turquie, et l'échange de notes avec l'Italie au sujet de l'adhésion de celle-ci au traité naval de Londres de 1936. Il signale, en outre, qu'en raison de l'attitude